

ATELIER

Les recompositions de l'État-éducateur et les différentes formes de recherche d'une Troisième voie entre État et marché, égalité et performances, etc.

Coordinateurs : Romuald Normand (Université de Strasbourg, SAGE, EERA)
Bruno Poucet (UPJV, CAREF)

À partir de la fin des années 1980, des analystes ont prédit un peu hâtivement le recul de l'autorité de l'État sur les systèmes d'enseignement : les missions de l'école seraient définies à l'échelon international, où seraient aussi mis au point les outils pour vérifier qu'elles sont correctement remplies ; la gestion des établissements s'opérerait à l'échelon le plus local, ils seraient dotés d'une plus large autonomie ; la mise en concurrence des établissements dégagerait l'État de la nécessité d'organiser le champ scolaire. Ces trois évolutions ont indubitablement eu lieu, mais, contrairement à ce qui avait été escompté, elles n'ont pas marqué le recul de l'État. Celui-ci est parvenu à s'appuyer sur l'échelon international pour se trouver une nouvelle légitimité, ses représentants participent aux décisions qui émanent de cet échelon et qui s'imposent ensuite aux établissements et aux autorités locales : le local est géré par l'État par l'intermédiaire de l'international. Et enfin, la valorisation de la concurrence dans le champ scolaire suppose un travail important de l'État pour qu'elle puisse d'abord s'exercer dans des conditions acceptables et, secondairement, qu'elle dégage autant que possible des effets positifs sur ce champ. Ce qui se joue entre instances supranationales, nationales et locales n'est pas un jeu à somme nulle, les trois échelons peuvent sortir renforcés de leur collaboration. La perte d'autonomie ne touche finalement que les opérateurs de terrain, qui doivent s'ajuster à plusieurs systèmes légitimes de prescriptions, ce qui leur donne par ailleurs un espace intéressant de négociations.

Cette évolution de l'enseignement a été de pair avec un recul de l'idéal de démocratisation. Mais celui-ci n'a pas été abandonné pour autant, il trouve de nouveaux modes d'expression. Dans les pays qui ont augmenté significativement les droits demandés aux étudiants du supérieur, une des justifications est toujours de pouvoir aider ceux qui en ont besoin.

Cet atelier veut faire le point sur les transformations de l'État éducateur. Il s'intéresse aux différentes formes que prend la recherche d'une troisième (Giddens 1998), voire d'une quatrième voie (Hargreaves & Shirley 2009), c'est-à-dire d'un nouveau compromis entre l'État et le marché, l'égalité et la performance.

Sans que la liste soit exhaustive, cet atelier accueillera des contributions qui traiteront des sujets suivants :

- Les types de relations entre les États et les organisations internationales gagneraient à être décrits et analysés. Avant de s'imposer, toutes les prescriptions des organisations internationales sont suggérées et soutenues par des pays. Les moyens dont disposent les organisations internationales pour imposer des changements aux systèmes nationaux d'enseignement sont particulièrement ténus. Ces éléments suggèrent que dans la majorité des cas, il y a connivence entre les échelons national et supranational sur l'orientation des mesures à adopter et sur leur agenda. Des études de cas illustrant cette connivence ou montrant qu'elle peut être rompue seraient très intéressantes.
- Quelle est la place de la sociologie de l'éducation après l'État-providence et quelle est sa contribution à la reformulation d'un idéal de justice ? Comment la sociologie a-t-elle repensé en même temps le projet d'égalité des chances et l'extension des logiques marchandes et de la privatisation de l'éducation promue notamment par l'OCDE et par l'OMC (Organisation

mondiale du commerce) dans le cadre de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) ?

- Une des évolutions récentes les plus sensibles concerne la place qui est désormais explicitement réservée aux *stakeholders* dans la définition des politiques éducatives et le pilotage des établissements. Quels types d'alliances ont-ils tendance à nouer avec quelles autres catégories d'acteurs ? Sur quels aspects de l'enseignement ont-ils de l'influence et de quelle nature est cette influence ? Dans quels types de réseaux font-ils éventuellement rentrer les établissements ?

- Comment ont été accueillies les réformes et les politiques éducatives centrées sur l'obligation de résultats (ou *accountability*) ? Comment les acteurs nationaux et éventuellement locaux ont-ils combiné les orientations politiques diverses (entre égalité et performance), les enjeux globaux et locaux ? Quels ont été les modes d'accommodement ? Quelles politiques expriment la recherche d'une troisième ou d'une quatrième voie ? Quelles ont été les revendications sociales et politiques ?